

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 361/2022

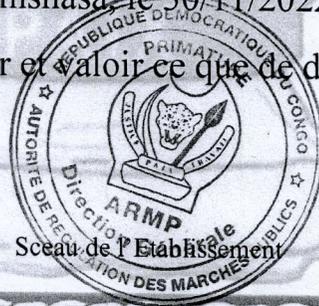
A la société UAC Sarl

Après avoir reçu le contrat du marché n° 002/FIN/DGDA/CGPMP/KZ/2022, conclu avec la Direction Générale des Douanes et Accises « DGDA », pour un montant total hors taxe de francs congolais deux milliards cinq cent septante-deux millions deux cent dix-sept mille trois cent quatre-vingt-huit, cinquante-quatre centimes (CDF 2 572 217 388,54) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit francs congolais dix-huit millions cinq mille cinq cent vingt-un, septante-un centimes (18 005 521,71).

Fait à Kinshasa, le 30/11/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M.L YUMBA
Directeur Général ad